

Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe

ARRETE N° 11... – 2022

Arrêté de déclaration sans suite
Marché Public

« ANIMATIONS DANS LE CADRE DE LA ROUTE DU RHUM :

- Lot 1 : Animations, sonorisation, éclairage, chapiteau, table et chaise, gardiennage sur les communes de Capesterre, Trois-Rivières, Vieux-Fort, Terre-de-Haut, Terre-de-Bas et Gourbeyre ;
- Lot 2 : Animations, sonorisation, éclairage, chapiteau, table et chaise, gardiennage sur les communes de Basse-Terre, Saint-Claude, Baillif, Vieux-Habitants et Bouillante ;
- Lot 3 : Animations nautiques sur les communes de Capesterre, Trois-Rivières, Vieux-Fort, Terre-de-Haut, Terre-de-Bas et Gourbeyre ;
- Lot 4 : Animations nautiques sur les communes de Basse-Terre, Saint-Claude, Baillif, Vieux-Habitants et Bouillante ;
- Lot 5 : Communication sur l'ensemble des événements.

- Vu l'article L5211-9 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n°CAGSC-2020-06-02 en date du 10/07/2020 portant élection du Président ;
- Vu le règlement de consultation fixant la date limite de réception des offres le 12 novembre 2022 à 12h00 ;
- Vu le rapport d'analyse de la consultation ;
- Considérant que conformément à l'article R2185-1 du Code de la commande Publique, la procédure peut être déclarée sans suite pour motif d'intérêt général, juridiques et techniques ;
- Considérant que le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas donner suite à ce projet et par conséquent de déclarer la procédure de consultation des entreprises sans suite ;

Monsieur Thierry ABELLI, agissant en qualité de Président de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe,

ARRETE

Article 1^{er} : Le marché à procédure adaptée de « ANIMATIONS DANS LE CADRE DE LA ROUTE DU RHUM : Lot 1 : Animations, sonorisation, éclairage, chapiteau, table et chaise, gardiennage sur les communes de Capesterre, Trois-Rivières, Vieux-Fort, Terre-de-Haut, Terre-de-Bas et Gourbeyre - Lot 2 : Animations, sonorisation, éclairage, chapiteau, table et chaise, gardiennage sur les communes de Basse-Terre, Saint-Claude, Baillif, Vieux-Habitants et Bouillante - Lot 3 : Animations nautiques sur les communes de Capesterre, Trois-Rivières, Vieux-Fort, Terre-de-Haut, Terre-de-Bas et Gourbeyre - Lot 4 : Animations nautiques de Basse-Terre, Saint-Claude, Baillif, Vieux-Habitants et Bouillante - Lot 5 : Communication sur l'ensemble des événements. » **est déclaré sans suite pour infructuosité et incomplétude des plis,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-249710070-20221117-12-2022-AR
Accusé de réception
Réception par le préfet : 17/11/2022

Article 2 : L'ensemble des entreprises ayant remis une offre pour ces lots sera informé de cette décision,

Article 3 : Conformément aux articles R2122-1 à R2122-11 du code de la commande publique une consultation sans publicité ni mise en concurrence préalables sera mise en œuvre,

Arrêté de déclaration sans suite Marché Public
« ANIMATIONS DANS LE CADRE DE LA ROUTE DU RHUM »

Article 4 : Exécution

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au recueil des actes administratifs ;
- Transmis au contrôle de légalité.

Ampliation adressée au :

- Comptable de la CAGSC

Fait à Basse-Terre,
Le

Le Président,

Thierry ABELLI



Le Président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois, à compter de sa présente notification et publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.